

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 25 mai 2020

- N° ... - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 – Avenue Eugène Müllendorff – Place d'Arles : travaux de réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial – Désignation d'un auteur de projet – Projet – Fixation des conditions de marché.

LE COLLEGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1120-30 relatif à l'exercice par le Collège communal des compétences attribuée au Conseil communal, l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal et du Collège communal ainsi que les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36, et notamment les articles 2, 36° et 48 permettant une réalisation conjointe du marché pour le compte de plusieurs adjudicateurs ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu les mesures prises par le Gouvernement fédéral et le Conseil National de Sécurité (CNS) et communiquées en date des 12 et 17 mars 2020 pour contrer l'expansion du coronavirus (Covid-19) ;

Vu les Circulaires du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date des 16 et 18 mars 2020, relatives aux mesures administratives et organisationnelles encadrant la crise sanitaire due au Covid-19 ;

Vu les mesures prises par le Collège communal en ses séances des 13 et 17 mars 2020 en vue de prévenir la propagation du coronavirus (covid-19) ;

Vu l'urgence inhérente au respect des délais de procédure en vue de conserver un subside octroyé et la suppression inopinée de la séance du Conseil communal du 30 mars 2020 ;

Vu le mail du 19 mars 2020 transmis par le SPW / Direction des Marchés publics et du Patrimoine précisant que l'urgence inhérente au respect des délais de procédure en vue de conserver un subside octroyé et la suppression inopinée de la séance du Conseil communal du 30 mars 2020 justifient l'action du Collège communal et que ce dernier lance l'avis de marché ;

Considérant que Le coût des travaux est estimé à ce stade à 3.025.667 € HTVA mais sera affiné au cours de l'étude et est réparti comme suit :

- Travaux d'égouttage : 632.277 € HTVA à charge de la SPGE
- Travaux de voirie : 2.393.390 € HTVA à charge de la Ville de Verviers ;

Considérant le cahier des charges N° MP2020-014 relatif au marché "PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL2019-2021 - Avenue Eugène Müllendorff – Place d'Arles : travaux de réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial - Désignation d'un auteur de projet" établi par le Service Projet et l'A.I.D.E. ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 270.000,00 € hors TVA ou 326.700,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché conjoint pour lequel il est recommandé que Ville de Verviers exécutera la procédure et interviendra au nom de l'A.I.D.E. à l'attribution du marché ;

Considérant que les prestations collectives de services peuvent permettre une économie considérable et une simplification administrative ;

Considérant que l'A.I.D.E. a rendu un avis sur le cahier des charges en date du 19 février 2020 ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/733-51 (n° de projet 20200028) et sera financé par emprunt ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 10 mars 2020, le directeur financier a rendu un avis de légalité positif en date du 16 mars 2020 ;

Considérant les délibérations du Collège communal en ses séances des 17 mars et 14 avril 2020 ;

Considérant l'avis de marché publié au niveau national le 24 mars 2020 et au niveau européen le 27 mars 2020 ; qu'un avis rectificatif a été envoyé le

Vu l'avis de la section de M. DEGEY, Echevin, en date du 15 mai 2020 ;

Par ... voix pour contre ... et ... abstentions :

DECIDE

Art. 1er : De prendre acte des délibérations du Collège communal des 17 mars et 14 avril 2020 approuvant le cahier des charges N° MP2020-014 et le montant estimé du marché "PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL2019-2021 - Avenue Eugène Müllendorff – Place d'Arles : travaux de réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial - Désignation d'un auteur de projet", établis par le Service Projet et l'A.I.D.E. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 270.000,00 € hors TVA ou 326.700,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 : De prendre acte que le marché est passé par la procédure ouverte et de soumettre le marché à la publicité européenne.

Art. 4 : De prendre acte que la Ville de Verviers est mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de l'A.I.D.E., à l'attribution du marché.

Art. 5 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Art. 6 : De prendre acte que l'avis de marché a été envoyé au niveau national et européen en date des 24 et 27 mars 2020.

Art. 7 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/733-51 (n° de projet 20200028).

Art. 8 : De transmettre la présente délibération à l'A.I.D.E.

PROJET soumis au Collège communal